

Vaccinations, je suis à jour

Le site du Docteur Sylvie SANDID

Adresse du site : www.docvadis.fr/s-sandid

 Validé par
le Comité Scientifique Infectiologie et le Comité Scientifique Médecine
générale

La vaccination sauve de nombreuses vies et a fait disparaître des maladies infectieuses de certaines régions du globe. La vaccination est aujourd'hui encore indispensable. Elle permet de se protéger et de protéger les autres.

En quoi consiste la vaccination ?

La vaccination consiste à introduire dans votre organisme une préparation dérivée ou similaire à un agent infectieux (virus ou bactérie) afin que votre corps développe une défense adaptée, appelée réponse immunitaire. Votre corps fabrique alors des cellules particulières dont certaines sont des cellules mémoires qui seront rapidement réactivées en cas d'infection naturelle et vous protégeront durant plusieurs années ou à vie. Il est parfois nécessaire de procéder à des rappels du vaccin pour réactiver cette mémoire immunitaire.

Quelle différence entre vaccination préventive et vaccination thérapeutique ?

La vaccination préventive prépare votre organisme à se défendre avant qu'il ne soit infecté.

La vaccination thérapeutique stimule votre système immunitaire et aide votre organisme à réagir alors qu'il est déjà infecté. La rage est ainsi traitée par un vaccin thérapeutique après une morsure à risque, mais le vaccin est aussi employé en prévention. Des vaccins thérapeutiques contre le VIH et le cancer sont actuellement au stade expérimental.

Les vaccins sont-ils obligatoires?

En France, les vaccinations obligatoires sont:

- Le DT Polio: diphtérie, tétanos, poliomyélite
- Le ROR: rougeole, oreillons, rubéole
- Le vaccin contre le pneumocoque (méningite bactérienne)
- Le vaccin contre la coqueluche
- Le vaccin contre l'hépatite B
- Le vaccin contre *Haemophilus influenzae b* (méningite)
- Le vaccin contre les méningocoques (méningite)

Les autres vaccinations indiquées dans le tableau ci-dessous sont recommandées. Votre médecin vous informera sur leur importance, selon votre situation.

Pourquoi dois-je me faire vacciner contre des maladies dont je n'entends plus parler ?

De nombreuses maladies infectieuses ont disparu, ou quasiment disparu dans certaines régions du monde, mais continuent à se propager ailleurs. La vaccination vous protégera et, si l'ensemble de la population est vaccinée, empêchera la réapparition de ces maladies.

Et si je pars à l'étranger ?

Il est indispensable de vous protéger contre les maladies qui sont présentes dans le pays que vous allez visiter. Pour bien préparer vos voyages, renseignez-vous et prévoyez une consultation chez votre généraliste ou dans un centre de vaccination spécialisé (centre de certaines compagnies aériennes, Institut Pasteur, service hospitalier de maladies infectieuses, etc.). Le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire pour entrer dans certains pays.

Mon tableau de vaccinations				
QUAND	VACCIN	INFORMATIONS	Fait le	A faire

A la naissance				
	Hépatite B	Pour les enfants à risque		
1 mois	BCG	Pour les enfants à risque. *Rattrapage jusqu'à 15 ans pour les non vaccinés.		
2 mois	DTCPH	1re injection.		
	Hépatite B	1re injection, pour tous les enfants. *Rattrapage jusqu'à 15 ans pour les non vaccinés.		
	Pneumocoque	1re injection.		
4 mois	DTCPH	2e injection.		
	Hépatite B	2e injection, pour tous les enfants.		
	Pneumocoque	2e injection.		
5 mois	Méningocoque C	*Rattrapage possible jusqu'à 24 ans pour les non vaccinés.		
6 mois	Grippe	Tous les ans, pour les enfants atteints de certaines pathologies		
11 mois	DTCPH	3e injection.		
	Hépatite B	3e injection, pour tous les enfants.		
	Pneumocoque	3e injection.		
12 mois	ROR	1re injection.		
	Méningocoque C	2e injection *Rattrapage possible jusqu'à 24 ans pour les non vaccinés.		

	Hépatite A	Pour les enfants à risque		
	Varicelle	Pour les enfants à risque, n'ayant jamais été en contact avec le virus.		
16 à 18 mois	ROR	2e injection, à faire avant 24 mois.		
6 ans	DTP	2e rappel.		
	Coqueluche	2e rappel.		
	ROR	*Rattrapage possible jusqu'à 17 ans (1 ou 2 injections).		
11 à 13 ans	DTP	3e rappel.		
	Coqueluche	3e rappel.		
1 à 15 ans	Hépatite B	*Rattrapage possible (2 ou 3 injections)		
11 à 14 ans	Papillomavirus	Pour l'adolescente, *rattrapage possible jusqu'à 19 ans).		
12 à 18 ans	Varicelle	Pour les adolescents sans antécédent ou dont l'histoire est douteuse, après sérologie préalable		
14 à 19 ans	Papillomavirus	Pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, *rattrapage possible jusqu'à 26 ans).		
25 ans	DTP	4e rappel.		
	Coqueluche	4e rappel. *Rattrapage possible jusqu'à 39 ans.		
45 ans	DTP	5e rappel.		
	DTP	6e rappel, puis tous les 10 ans.		

65 ans	Grippe	Tous les ans à partir de 65 ans.		
	Zona	La vaccination est recommandée chez les personnes âgées de 65 à 74 ans inclus.		
Âge adulte	ROR	*Rattrapage possible avant de devenir parent.		
	Grippe	Tous les ans, pour les femmes enceintes, les personnes obèses (IMC ≥ 40), et les personnes à risque.		
	Varicelle	Dans les 3 jours qui suivent une exposition, chez la femme en âge de procréer et certains cas particuliers		
	Hépatite A	Chez les personnes à risque		

DTCPH : diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite-haemophilus. BCG : tuberculose.

ROR : rougeole-oreillons-rubéole. DTP: diphtérie-tétanos-poliomyélite.

*Rattrapage : si vos vaccins ne sont pas « à jour », il n'est pas nécessaire de tout recommencer. Il suffit de reprendre la vaccination où elle a été arrêtée. On parle alors de « rattrapage ».

Le calendrier vaccinal peut être différent si votre enfant est prématuré ou à risque, si vous souffrez de certaines pathologies (personnes immunodéprimées, personnes qui ne possèdent pas de rate, etc.), ou vivez en contact avec des personnes à risque. Votre médecin généraliste vous informera et adaptera votre prise en charge ou celle de votre enfant en fonction de ces particularités.

Depuis quelques années, la France, comme les autres pays, fait face à des ruptures d'approvisionnement de certains vaccins. Cette situation peut conduire les autorités à adapter la stratégie vaccinale, en définissant des populations prioritaires et proposant des schémas et modalités d'administration alternatifs. Il vous est conseillé de vous rapprocher de votre médecin traitant qui vous conseillera et vous orientera si nécessaire.

